

Œuvre de la Pieuse Ligue

EN FAVEUR DES AMES DU PURGATOIRE

ÉTABLIE DANS LE MONASTÈRE DE LÉRINS (FRANCE)

— o —

D'une intéressante circulaire que le Rme Abbé de Lérins a daigné nous communiquer, nous détachons avec plaisir quelques passages qui feront connaître à nos lecteurs cette Œuvre si utile aux vivants et aux morts, et que Mgr l'Archevêque de Québec a daigné approuver dans les termes suivants.

« Archevêché de Québec, le 15 mai 1908.

Mon cher et révérendissime Abbé,

Bénié et approuvée par les Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, recommandée par plusieurs évêques, la *Pieuse Ligue Universelle et Perpétuelle pour la Délivrance des Ames du Purgatoire* ne peut manquer d'être bien accueillie dans tous les pays catholiques.

Dans la province de Québec et, en particulier, dans mon diocèse, la dévotion aux Ames du Purgatoire est fortement enracinée; elle est pratiquée, je puis dire, d'une manière admirable dans toutes les familles. Les offices publics que l'on célèbre dans le mois de novembre, les messes innombrables que l'on fait dire, les différentes sociétés qui existent déjà ici pour le soulagement des défunts, en sont la preuve éclatante. Aussi, est-ce de tout cœur que je recommande votre PIEUSE LIGUE, à laquelle, au reste, un grand nombre de mes diocésains sont déjà affiliés, et que je lui souhaite toute l'expansion possible.

Veuillez agréer, mon cher et révérendissime Père, l'assurance de mon entier dévouement en N.-S.

† L.-N., Arch. de Québec.

Voici quelques détails précis sur l'*origine*, le *but*, et les *avantages* de cette œuvre de miséricorde :

I. — ORIGINE. — Placée sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus, de Marie Immaculée, du glorieux S. Joseph et de tous les Saints de Lérins, cette Œuvre a été instituée en 1884, avec l'approbation du Saint-Siège et d'un grand nombre d'évêques, par le R. P. Marie-Bernard, fondateur des Cisterciens de l'Immaculée-Conception, qui voua spécialement sa Congrégation au soulagement des âmes du Purgatoire.